

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent excusé :

Secrétaire : LATTES Denis

Date d'affichage : 16/11/2021

✓ **Approbation du dernier compte-rendu de Conseil municipal**

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

✓ **Vente de la parcelle du CCAS**

Le Maire expose qu'il convient de délibérer la vente des superficies restantes de la parcelle initialement cadastrée section A n°263, ce qui correspond aux parcelles n°545 (ex partie C) et n°548 (ex partie F) appartenant au CCAS, ainsi le budget CCAS pourra être clôturé en fin d'année.

Vu la délibération n° 2021/05 du Conseil d'administration du CCAS de Laboulbène en date du 10 novembre 2021,

Vu le procès-verbal de délimitation de la propriété de la personne publique, le document d'arpentage et le plan de division établi par le cabinet de géomètre AGEX sis à ALBI,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la vente des parcelles suivantes :

- Vente de la parcelle cadastrée section **A n°545 d'une superficie de 1a 02ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente à 102€ (cent deux euros) à Madame Géraldine POUPAERT**
- Vente de la parcelle cadastrée section **A n°548 d'une superficie de 00a 5ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente à 1€ (un euro) à la commune de LABOULBÈNE**

(Délibération n°2021/15)

✓ **Café participatif**

M. VIALA et M. CAILLET sont allés chez Roumieu Boissons ce jour. Une tireuse à bière d'une contenance de 2 futs de 20 L chacun peut être mise à disposition de la commune. M. CAILLET détaille le prix des bières. Tous les boissons/aliments (jus, bières, apéritif, chips, cacahuètes...) peuvent être commandés auprès de ROUMIEU BOISSONS qui livre également. Les fûts sont jetables (pas de consigne) et se compactent quand ils sont vides. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la SAS ROUMIEU BOISSONS pour la mise à disposition d'une tireuse à bière et les tarifs d'achat des boissons et autorise le Maire à signer le devis. **(Délibération n°2021/16)**

Le Conseil décide de fixer un prix de vente unique pour toutes les boissons à 2€. **(Délibération n°2021/17)**

Gobelets : le Maire présente des devis pour 1 000€ gobelets réutilisables (eco-cups) personnalisés :

- Thouy à 408 € HT avec marquage. Délai : 4 à 5 semaines.
- CREAJ à 493.05 € HT l'impression et 100 € TTC la conception. Délai : 3 à 4 semaines.

Le Conseil municipal choisit la proposition de THOUY avec marquage « Laboulbène » et « Chez Suzette »

Les conseillers se retrouveront ce samedi 13/11 à 9H pour vider et nettoyer la Bodega.

Le camion à pizzas viendra le dimanche soir. M. LATTES propose de faire une ouverture test avec quelques habitants/conseillers avant une ouverture officielle la semaine suivante par exemple. Les dates retenues sont les suivantes :

Ouverture restreinte (avec les conseillers municipaux) : 05/12 /2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 novembre 2021

Ouverture officielle (avec les habitants) : 12/12/2021

Le Conseil souhaite faire une communication par email aux habitants pour annoncer l'ouverture du café le 12/12/2021. Des affiches en commun avec le camion à pizzas seront également faites.

Le Conseil décide d'ouvrir le café chaque 2^{ème} dimanche du mois avec 2 personnes bénévoles, le 2ème dimanche du mois, de 18h à 21h.

✓ Questions diverses

- **Choix de l'architecte** : Maire présente les devis avec taux des honoraires suivants : M. VIALA (8.5%) et M. GIMBERGUE (10%), architectes pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil délibère à l'unanimité le choix M. Jacques VIALA comme architecte. **(Délibération n°2021/18)**

- **Nids de frelons** : Maire fait part de la demande d'une habitante pour savoir si la commune participe aux frais d'enlèvement des nids de frelons. Le Maire propose que la commune prenne en charge intégralement la facture pour des raisons de salubrité et cela incitera les gens à faire enlever les nids. M. CAILLET donnera les coordonnées d'une entreprise et une information sera faite aux habitants. **(Délibération n°2021/19)**
- **Vœux 2022** : Si les conditions sanitaires le permettent, le Conseil décide d'organiser les vœux comme en 2020 (buffet+cadeau). Le Conseil choisit de commander 100 chopes à bière en verre avec marquage 2 couleurs auprès d'Igo Objets Publicitaires.
- **Containers** : voir M. WEHRLIN pour déplacer les containers des Mases au château (en raison de la dangerosité) et rajouter un récup verre à Fontarel. Il faudrait en rajouter 2 (1 vert et un jaune à La Pointe) ET EN RAJOUTER 2 à Fontarel et 2 au chemin de Jalabert.
- **Bornes de recharge électrique** : le Maire informe que contrairement à ce qui a été dit lors d'une réunion du SDET, les bornes sont posées gratuitement mais les coûts de fonctionnement sont ensuite à la charge de la commune (environ 500 €).
- **Eclairage public à l'Allée des Treize Vents** : M. CAILLET demande si le Maire a des devis. Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas encore reçu de devis.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CAILLET Alain	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
LECLERE-KLEITZ Stéphanie	
MARTY Violaine	
REGI Fabienne	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	